



T +33(0)388412560

www.coe.int

pressunit@coe.int

Ref. DC 090(2014)

Entrée en vigueur de la convention visant à protéger les femmes contre toutes les formes de violence

Strasbourg, 31.07.2014– Avec l'entrée en vigueur, demain, de la [Convention sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique](#), l'Europe joue un rôle moteur dans la protection des droits des femmes dans le monde.

Ce texte, également appelé « Convention d'Istanbul » car il a été ouvert à la signature dans cette ville il y a trois ans, oblige les Etats qui l'ont [ratifié](#) à prendre des mesures spécifiques pour lutter contre toutes les formes de violence à l'égard des femmes, qu'il s'agisse de harcèlement (notamment sexuel), de violence domestique, de mariage forcé ou de mutilations génitales féminines.

« Tous les Etats doivent maintenant agir afin d'améliorer la vie des nombreuses femmes et filles qui sont victimes de violences pour la simple raison qu'elles sont des femmes », déclare Thorbjørn Jagland, Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, dans un [message vidéo](#) visant à encourager les Etats membres qui ne l'ont pas encore fait à signer et ratifier la Convention.

« L'un des points forts de la Convention – ouverte à tous les pays – réside dans la création d'un groupe d'experts indépendant qui rendra compte du respect de ses normes par les Etats », souligne le Secrétaire Général.

D'après une [récente analyse](#), des lois et des pratiques en matière de lutte contre la violence à l'égard des femmes dans les Etats membres du Conseil de l'Europe, les gouvernements ont adopté des initiatives prometteuses et des mesures qui reflètent les directives énoncées dans la Convention. Mais cette analyse, publiée par la Commission pour l'égalité entre les femmes et les hommes du Conseil de l'Europe, fait également état de lacunes et d'insuffisances.

En proposant un cadre complet et juridiquement contraignant, la Convention encouragera les mesures de prévention et de protection et devrait se traduire par une augmentation des enquêtes, des poursuites et des condamnations des auteurs de violence.

Les ONG, les Etats et la société civile célébreront l'entrée en vigueur de la Convention le 19 septembre à Rome lors d'une [conférence internationale](#) organisée par le Conseil de l'Europe, le ministère italien des Affaires étrangères et la Chambre des députés italienne.

[Lien vers la vidéo sur la convention](#) (en anglais)

Contact: [Panos Kakaviatos](#), Attaché de presse/Porte-parole, tél. +33 390 21 50 27, @PanosCOE